

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	27	6	0

Date de convocation le **17 avril 2026**

Président: Monsieur Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.

Présents :

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Marie-Claude **MASSON**, Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Pierre-Philippe **JANIN**, Madame Nathalie **COURREGES**, Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Stéphane **GAUBY**, Monsieur Amar **MANSOURI**, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Madame Julie **BERNARD**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Madame Victoria **MARI**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Monsieur Jérôme **BUB**, Madame Daniela **SEIGNEZ**, Monsieur William **TACHON**, Monsieur Monji **OUERTANI**, Monsieur Philippe **AMBARA**

Procuration :

Madame Isabelle **GAUTELIER** donne pouvoir à Monsieur Frédéric **SERRA**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET** donne pouvoir à Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Nathalie **ROUME** donne pouvoir à Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Eric **TOURNEMINE** donne pouvoir à Monsieur Amar **MANSOURI**, Madame Delphine **FAURAND** donne pouvoir à Madame Najoua **AYACHE**, Mme Pia **BOIZET** donne pouvoir à Monsieur Monji **OUERTANI**

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES - CATÉGORIE A FILIÈRE ADMINISTRATIVE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX, OU FILIÈRE TECHNIQUE CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L.313-1 du CGCT, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.322-14 et L.332-8-2 ;

Considérant le besoin de créer un poste permanent de directeur des services techniques ;

Placé sous l'autorité du Directeur général des services et membre de l'équipe de direction, le Directeur des services techniques participera à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de patrimoine et d'aménagement du territoire. Il assurera le pilotage des services techniques, la gestion et la valorisation du patrimoine communal ainsi que la conduite des projets techniques de la collectivité. Dans ce cadre, il apportera une expertise technique à la direction générale et aux élus et veillera à la bonne coordination des équipes et des projets afin de garantir la qualité, la sécurité et la pérennité des équipements publics.

Les missions qui lui seront dévolues sont notamment les suivantes :

- Définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine et

d'espaces publics de la collectivité :

- Apporter une expertise technique à la mise en œuvre d'une stratégie du patrimoine bâti.
 - Décliner les orientations politiques municipales en plans d'actions opérationnels.
 - Analyser les besoins de la collectivité en matière d'équipements et d'infrastructures et les traduire en projets de service et programmes d'actions.
 - Proposer des arbitrages et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations définies par les élus.
 - Piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique patrimonial, notamment à travers la programmation pluriannuelle des travaux relatifs aux bâtiments communaux.
 - Conseiller et accompagner la Direction Générale et les élus sur les problématiques techniques et les projets structurants de la collectivité.
 - Apporter une expertise technique dans l'analyse et l'arbitrage des dossiers sensibles, notamment les projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation d'équipements communaux.
- Piloter l'organisation humaine, administrative, financière et juridique de la direction,
 - Encadrer et animer les responsables de services et les équipes techniques (20 agents).
 - Piloter l'activité des services et veiller à la qualité des prestations rendues.
 - Optimiser l'utilisation des moyens humains, matériels et financiers.
 - Élaborer et suivre le budget de la direction (fonctionnement et investissement) en lien avec la Direction des finances.
 - Superviser la programmation pluriannuelle des investissements.
 - Anticiper, préparer et suivre les marchés publics (travaux, fournitures, maîtrise d'œuvre).
 - Assurer le suivi administratif et réglementaire des activités techniques.
 - Participer aux instances internes de la collectivité (comité de direction, réunions de service).
 - Élabore les bilans d'activité et les outils de pilotage.
 - Participe aux commissions travaux et voirie.
 - Représente la collectivité auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Métropole).
 - Superviser l'action du service Patrimoine végétal et urbain :
 - En charge de l'entretien et du renouvellement du patrimoine végétal communal.
 - La gestion des espaces verts, parcs, squares et espaces naturels.
 - L'organisation et l'optimisation du travail des équipes opérationnelles.
 - Superviser la coordination globale et les activités du service patrimoine :
 - Assurer la maintenance préventive et curative des bâtiments et installations techniques.
 - Superviser l'entretien courant et les interventions des ateliers municipaux.
 - Piloter les prestataires externes intervenant sur les bâtiments.
 - Suivre les contrôles réglementaires des ERP.
 - Veiller à la pérennité et à la valorisation du patrimoine communal.
 - Prévention des risques et sécurité
 - Le respect des consignes et règles de sécurité au sein des services.
 - La participation aux dispositifs de gestion des risques (PCS, risques naturels et technologiques).
 - L'organisation d'exercices de sécurité (ex. dispositif de protection contre les crues).
 - La supervision des dispositifs d'astreinte ;
 - Superviser l'activité du service environnement

Le poste sera évolutif et les missions pourront s'adapter aux enjeux et projets de la collectivité, offrant de ce fait une réelle diversité d'activités.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant des filières administrative ou technique dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un

agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8-2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Les contrats conclus au titre de l'article L.332-8-2° sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au delà, s'ils sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois mentionné.

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal des grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de Directeur des Services Techniques dans les conditions proposées ci-dessus ;

D'APPROUVER le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions précitées ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie-Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Amar MANSOURI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 24 avril 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



La secrétaire de séance
Samantha PETIT.

ETAT DU PERSONNEL Filière technique		
CATÉGORIE A	tableau des effectifs au 06/02/2026	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX	2	1
Ingénieur principal	0	
Ingénieur	2	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 06/02/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	3	
Technicien Principal 1ère classe	0	
Technicien Principal 2ème classe	1	
Technicien	1	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE C	tableau des effectifs au 06/02/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	8	
Agent de maîtrise principal	3	
Agents de maîtrise	4	
Total des postes pourvus	7	
Total des postes vacants	1	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	39	
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	
Adjoint technique	11	
Total des postes pourvus	34	
Total des postes vacants	5	
Total des postes ouverts	52	53
Total des postes pourvus	45	
Total des postes vacants	7	

création d'un poste filière administrative ou filière technique

ETAT DU PERSONNEL Filière administrative		
CATÉGORIE A	tableau des effectifs au 06/02/2026	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	
Total des postes pourvus	1	
Total des postes vacants	0	
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX	13	1
Attaché Hors Classe	0	
Attaché principal	1	
Attaché	11	
Total des postes pourvus	12	
Total des postes vacants	1	
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 06/02/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX	6	
Rédacteur Principal 1ère classe	1	
Rédacteur principal 2ème classe	1	
Rédacteur	2	
Total des postes pourvus :	4	
Total des postes vacants :	2	
CATÉGORIE C	tableau des effectifs au 06/02/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	17	
Adjoint administratif principal de 1e classe	7	
Adjoint administratif principal de 2e classe	3	
Adjoint administratif	5	
Total des postes pourvus :	15	
Total des postes vacants :	2	
Total des postes ouverts	37	38
Total des postes pourvus	32	
Total des postes vacants	5	

création d'un poste filière administrative ou filière technique